

Zeitschrift:	Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege = Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege
Band:	18/1917 (1918)
Artikel:	Prof. E. Hartmann, Président de la Société fédérale de gymnastique, Lausanne
Autor:	Hartmann, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-91272

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Prof. E. Hartmann,
Président de la Société fédérale de gymnastique, Lausanne.

Tout d'abord permettez-moi de remercier bien sincèrement le dévoué Comité de la Société suisse d'hygiène scolaire pour l'aimable invitation qu'il a adressé à notre Société fédérale de gymnastique, de l'assurer que c'est avec le plus grand honneur et le plus grand plaisir que notre Comité central a accepté d'assister à l'importance réunion de ce jour et de collaborer à sa réussite par un exposé sur le rôle de l'Education physique en général et surtout de bien démontrer les avantages qu'il y aurait pour notre jeunesse et notre pays, de rendre obligatoire la pratique des exercices corporels pendant la période post-scolaire.

L'exposé que j'ai l'honneur de vous soumettre réunira les cinq thèses qui sont contenues dans le programme général.

Ceci dit je commence.

Une nation n'est réellement forte que si les individus qui la composent sont sains et vigoureux, s'accordant entre eux pour diriger leurs pensées, leur énergie et leur activité vers le bien, chacun se préoccupant de son hygiène, de son perfectionnement physique et moral, convaincu du bénéfice, de l'intérêt qu'il peut en tirer pour lui-même et pour ses descendants, car toutes les générations qui se succèdent dans un pays sont solidaires les unes des autres.

La force physique unie à la force morale, exerce sur les destinées humaines une action considérable.

Le principe même de la vie pour perfectionner l'homme, est le mouvement. L'homme bien équilibré peut, dans tous les actes de sa vie, donner un effort plus grand. Il jouit généralement d'une vie plus calme, il aime au même degré le travail, la récréation saine, et sa tâche terminée, il trouve facilement le repos dans le sommeil réparateur (Demeny).

L'Education physique, dont l'utilité est incontestable, s'impose à tous. Elle doit pénétrer dans les mœurs, dans les habitudes quotidiennes, comme une nécessité absolue, comme le boire et le manger, car elle assure la santé et la stabilité morale.

Pour se rendre compte des bienfaits des exercices corporels réguliers, il n'est que de voir l'état physique de ceux qui les méprisent et toutes les maladies dont, par leur faute, il se laissent assaillir. Bien sûr dans mon ardeur à plaider, je ne vais pas

jusqu'à dire que la sédentarité est la cause de tous les maux, ni quelle soit la seule cause possible de tous les maux qu'on peut généralement imputer à raison. Il y a aussi pour les habitants des villes: l'alimentation trop riche, l'abus de l'alcool et du tabac, l'air confiné, les miasmes urbains, les poussières, la saleté, l'hérédité, toutes causes morbides d'importance; mais à côté d'elles la sédentarité joue presque toujours aussi son rôle néfaste, rôle primordial parfois, rôle secondaire plus souvent, secondaire, mais nullement négligeable.

Chez le sédentaire, le système nerveux n'est pas indemne non plus, comme on pourrait le croire. Je suis loin de prétendre, comme l'ont soutenu des sportsmen, plus convaincus que judicieux que toute neurasthénie est guérissable par l'entraînement physique. Il reste pourtant vrai qu'un bon état physique, qu'un bon fonctionnement des organes internes, que de se sentir vigoureux, souple, déluré, adroit, bien dans sa peau donnent le sentiment de la joie de vivre, portent l'esprit à la bienveillance, entretiennent la bonne humeur et contribuent à mettre le cerveau dans des dispositions favorables à une activité féconde.

Je dois dire encore ceci qui est l'importance: Un organisme entraîné est dans l'état de développement plus apte à exécuter l'exercice ou les exercices par lesquels il s'est entraîné, mais il est plus apte à la vie en général; la vie qui brûle en nous et que nous devons continuellement défendre, minute par minute, contre les causes de mort qui nous assaillent sans arrêt: poisons et microbes, plaies et bosses, froidure et chaleur, etc. etc.

Or, qui dit homme entraîné, dit homme plus vivant, mieux vivant; ayant plus de chances qu'un autre de résister aux causes morbides; lancé dans le combat de la vie avec de meilleures armes qu'un autre. Il semble qu'une telle considération ne devrait laisser personne indifférent à l'entraînement physique.

L'homme ne meurt pas, il se tue, a-t-on dit. Il se tue de vingt manières différentes: les passions, les soucis, les toxiques, le surmenage, la négligence qui laisse s'atrophier les muscles et le reste dans l'inaction physique.

Par conséquent: Pour conserver la santé et vivre longtemps, fuyez les passions, évitez les soucis, gardez-vous de l'alcoolisme, du tabagisme, du morphinisme, etc., restez modérés même dans le travail et . . . pratiquez la gymnastique d'entretien avec constance et régularité.

Le corps, pas plus que l'esprit, ne se forme sans une culture intense, un entraînement régulier. On orne les corps comme on orne les esprits, selon des méthodes rigoureuses. Ces méthodes ont pour bases le *culte de la volonté*, culte trop ignoré de nos jours et dont l'abandon a fait naître les affections dangereuses que vous connaissez.

Qu'est-ce-que l'acte volontaire? „C'est l'acte humain par excellence celui qui n'a ni la variabilité du sentiment, ni la vague de l'imagination, ni la brutalité de l'instinct, c'est l'acte caractéristique d'un esprit gouvernant un corps. Il est difficile d'en surfaire la discipline qui, à toute heure, provoque, exerce, stimule, règle et perfectionne l'activité de l'homme.“

Nulle part, plus qu'en éducation physique, la volonté est appelée à agir, à se tremper, à s'aguerrir. C'est pourquoi nous disons que l'éducation physique est avant tout une éducation morale.

Il faut stimuler les énergies, redonner aux hommes leur verveur par l'éducation physique. Par elle, nous éviterons le naufrage moral qui guette notre société à demi-vaincue par le naufrage physique.

Mais il serait puéril de ne vouloir agir que sur les adultes, sur ceux que le mal a déjà effleuré. C'est la jeunesse qu'il faut atteindre, car comme dit le poète:

Le corps d'un jeune homme est un vase profond;
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

En outre par l'éducation physique nous toucherons les mœurs, nous les épurerons.

Le Dr Lagrange a un jugement définitif sur ce point: „La gymnastique est nécessaire à l'homme — écrit il — au point de vue de la santé morale, pour satisfaire à son besoin naturel d'impressions agréables, très vif chez lui et qui, faute d'un consentement avouable, cherche sa satisfaction dans le vice“.

C'est pour toutes raisons, Mesdames et Messieurs, que les exercices corporels ont une heureuse influence sur l'éducation morale du jeune homme et aussi de la jeune fille.

L'éducation physique poursuit aussi un but social au plus haut point.

Pour l'individu la santé est le facteur primordial du travail comme du bonheur pour la collectivité, la santé des individus représente la richesse et la force. L'assistance publique, les hôpitaux, les sénatoria, les asiles des fous, d'idiots, d'épileptiques, de sourds-muets, etc. représentent pour notre pays des charges écrasantes.

La Société doit lutter contre un tel état de choses, au prix même de certains sacrifices et de quelques restrictions des libertés individuelles. Le jour où le nombre des adeptes de l'éducation physique aura augmenté, celui des maladies diminuera dans les mêmes proportions, car les exercices corporels fortifient et par conséquent rend le jeune homme invulnérable à la maladie.

Les exercices gymnastiques exécutés méthodiquement et surveillés avec la plus grande attention ne peuvent que donner d'excellents résultats. En suivant des indications précises, nous obtiendrons la maîtrise complète de nous-mêmes, qualité supérieure entre toutes. Dominer son corps, ne pas être esclave de ses sensations et de ses caprices, vaincre ses appréhensions et sa paresse, agir quand et comme on veut, c'est à coup sûr élargir son champ d'activité et diminuer la part du hasard dans la vie. S'habituer à commander à son corps, c'est s'élever moralement en muselant ce qu'il y a d'animal en nous et en le tenant en mains pour qu'il ne nous échappe plus.

Les exercices corporels sont aussi utiles à la jeune fille qu'au jeune garçon. En effet, aucun livre d'anatomie ne nous oblige à admettre que la structure ou les besoins spéciaux du corps féminin exigent une éducation physique spéciale.

Il n'existe aucun ouvrage scientifique d'anatomie qui traite d'une façon distincte la structure du corps de l'homme et celle du corps de la femme. Tous envisagent le corps humain en général et mentionne ça et là des différences minimes des sexes. Aucun livre de physiologie ne nous enseigne que la nutrition et le développement s'accomplissent chez la femme dans d'autres conditions que chez l'homme. L'organisme humain est la première des considérations scientifiques sur lesquelles sont basées les lois d'un mode de vie en rapport avec les prescriptions de l'hygiène et celles-ci sont les mêmes pour le garçon et la jeune fille, pour l'homme et la femme.

On pense généralement qu'entre l'homme et la femme, en tant qu'organisme, il y a des divergences tellement profondes, que

ce qui convient à l'un en éducation physique, doit nécessairement ne pas convenir à l'autre.

A ce sujet voici ce que dit le Dr F. Heckel :

„La femme vaut mieux que ce que les féministes veulent nous laisser voir d'elle. Au point de vue physique, elle a les mêmes possibilités de perfectionnement morphologique et fonctionnel que l'homme. Son sexe ne lui apporte que transitoirement une indisponibilité qui serait marquée si son développement physique était normal.

La femme, qui gagnerait en forme et en élégance, sous l'influence de la culture physique, deviendrait comme l'éphèbe antique, fière de sa morphologie et se garderait de la laisser péricliter.

Dans les sports, la femme peut parfaitement exceller, rien ne lui manque, ni la force, ni le souffle ni l'agilité ni la vitesse.

Du reste, la prétendue infériorité de la femme reste à démontrer, et n'est peut-être qu'une preuve de la vanité masculine. En effet, la femme a naturellement plus d'énergie morale, souvent même plus de courage que l'homme, mise à part toute exception, et la moyenne étant prise dans les classes sociales ordinaires ou dans le peuple. Il faut être de mauvaise foi ou observateur superficiel, pour ne pas savoir attribuer à la maladie, à l'ignorance ou à une mauvaise éducation, l'infériorité des femmes d'une certaine aristocratie, où l'homme est plus amoindri encore. A égalité d'instruction, la femme des milieux supérieurs (par l'intelligence) possède évidemment une moindre puissance intellectuelle; mais sa valeur morale est parfois plus haute.

Si l'homme a plus de puissance et de résistance physique, plus de courage volontaire, il est moins qu'elle capable d'abnégation, de dévouement, de résistance à l'adversité. Sa supériorité n'est donc évidente que chez les intellectuelles et ne porte que sur les qualités fortes de l'intelligence, la puissance créatrice, l'esprit de généralisation et d'invention. Mais dans le peuple et la petite bourgeoisie, la femme est généralement plus fine, adaptative, entreprenante, persévérente que l'homme, supérieure en somme. Au moment de l'effort, la suggestibilité, l'émulation, l'amour-propre, la jalousie, l'incitent violemment. Lorsque la femme est entraînée et éduquée dès sa jeunesse à l'exercice physique, elle y excelle.

Il y a donc, chez la femme les meilleures aptitudes à recevoir l'éducation physique, à en tirer tous les profits et à la répandre autour d'elle.“

Ensuite de ces considérations générales, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous donner un aperçu sur la préparation physique de notre jeunesse masculine de 16 à 20 ans.

Voyant que le côté préparation physique ne donnait pas les résultats désirés, la Société fédérale prit, au commencement de notre siècle, la chose en mains et, en 1902, elle a demandé la création de l'examen des capacités physiques au recrutement. Elle n'a pas obtenu gain de cause sans surmonter des difficultés nombreuses.

Ces examens ont eu une grande influence sur le développement des cours préparatoires de gymnastique; de plus, ils donnent l'occasion de faire un contrôle sur l'enseignement de la gymnastique dans les écoles et dans les cours préparatoires et les sociétés dont les statistiques nous font connaître les résultats.

En outre, ces examens nous ont prouvé, d'une façon évidente, que l'état physique de nos jeunes gens était loin d'être satisfaisant et que cette situation pouvait et devait s'améliorer dans une sensible mesure.

La Société fédérale avait déjà demandé l'introduction de cours obligatoires dans le premier projet de loi de 1904 et notre Département militaire fédéral en avait tenu compte. Il y eut de l'opposition de divers côtés, même du côté des autorités qui donnaient, comme argument, que l'augmentation de la durée des écoles de recrues, comblerait cette lacune, et la chose fut enterrée au Conseil national.

Une fois la loi de 1907 adoptée, la Société fédérale de gymnastique, convaincue de la haute valeur d'une meilleure préparation physique de nos jeunes gens, résolut de faire un propagande plus intense en faveur des cours préparatoires de gymnastique, propagande qui fut approuvée par nos autorités.

Les cours militaires préparatoires avec arme n'avait pas donné les résultats désirés, l'on s'occupait trop de questions militaires proprement dites et ceci, sans s'en douter, au détriment des exercices corporels. C'est pour ces simples raisons que nos cours de gymnastique ont pris une marche ascendante si réjouissante.

Les Etats majors, les officiers supérieurs, les critiques militaires, ceux qui vivent de la vie des soldats sont unanimes pour dire, qu'il est prouvé aujourd'hui, que les qualités les plus précieuses du soldat sont le courage, l'endurance et l'initiative, et

la guerre actuelle, aura eu pour résultat de convaincre les plus incrédules de la nécessité de la préparation de la jeunesse à la défense nationale. Elle aura démontré clairement qu'une bonne préparation physique obligatoire était le seul moyen d'atteindre le but.

La préparation militaire doit, en outre, développer un patriottisme plus conscient dans des corps plus robustes. De préparer la jeunesse au double point vue physique et moral et de donner à l'armée des sujets dégourdis, éveillés et vigoureux, au courant de leurs devoirs, animés de l'esprit de discipline et de dévouement.

Beaucoup de personnes compétentes insistent maintenant sur le développement physique de notre jeunesse et reconnaissent que nous devons laisser le jeune soldat se former à la caserne.

Pour vous convaincre de la justesse de ce raisonnement, permettez-moi de vous citer un passage qui figure dans „*Principes pour l'instruction des Recrues*“, émis par notre Général le 18 février 1915: „En tous cas, on devrait attendre pour le maniement d'arme jusqu'à la troisième et même la quatrième semaine d'instruction“. Ce passage, d'un article, nous démontre bien clairement qu'un entraînement systématique des exercices corporels est plus utile que toute autre préparation.

Ce qui importe pour le futur soldat, ce n'est pas de connaître, en entrant au service militaire, comment on fait l'école de section, le maniement d'arme, etc. etc., mais c'est *d'être bien entraîné physiquement*. En un mot, le jeune homme qui entre à l'école de recrues, le corps endurci à la fatigue, les muscles assouplis par les différents exercices corporels est dans des conditions infiniment meilleures pour en faire un soldat.

C'est pour toutes ces raisons que notre Société fédérale a pris l'initiative de demander l'obligation de la préparation physique des jeunes gens de 16 à 20 ans et permettez-moi de vous donner le résultat de ses premières démarches.

Société fédérale de gymnastique.

Sur l'invitation du Comité central de la Société fédérale de gymnastique, à prendre part à l'examen de la question de l'introduction, à titre obligatoire, des exercices corporels dès l'âge qui suit la sortie de l'école, les délégués ci-après se sont réunis le 24 septembre 1916, à Aarau:

Chef de section pour les cours préparatoires, M. le colonel Fisch, Berne.
 Commission fédérale de gym- M. le recteur Dr Flatt, Bâle.
 nastique: M. le colonel Hintermann, Aarau.
 Société suisse des instituteurs, M. le conseiller national Fritschi,
 Zurich.
 Société suisse des maîtres de gymnastique, M. le major J.-J. Müller, Zurich.
 Société suisse pour l'hygiène populaire, M. l'inspect. Henchoz, Lausanne.
 Société fédérale de tir, M. le lieutenant-colonel Ruckstuhl,
 Hérisau.
 Société suisse des officiers, *Absente.*
 Société suisse des sous-officiers, M. Brändli, St-Gall.
 Association suisse de foot-ball, M. Buser, Bâle.
 Union athlétique sportive suisse, M. Steinemann, Berne.
 Association fédérale des lutteurs, M. Gerber, Berne.
 Société fédérale de gymnastique: M. Michel, Winterthour.
 M. Hartmann, Lausanne.
 M. Fricker, Aarau.
 M. Frischknecht, Zurich.

Les délibérations furent précédées de deux rapports présentés par MM. J.-O. Frischknecht (Zurich) et K. Fricker (Aarau), qui firent l'historique du développement des cours préparatoires de gymnastique, de leur nécessité et de la possibilité de les rendre obligatoires. Il s'en suivit une discussion très nourrie, à la suite de laquelle tous les orateurs se prononcèrent en faveur de l'obligation de ces cours.

A l'unanimité, la résolution suivante fut prise:

„Les délégués sus-indiqués, convaincus de la nécessité du développement physique de la jeunesse suisse, pour le maintien de notre force populaire, saluent et approuvent l'initiative prise par la Société fédérale de gymnastique, en vue de l'introduction, à titre obligatoire, des exercices corporels dès l'âge qui suit la sortie de l'école, et se déclarent prêts à mettre en discussion, le plus tôt possible, cette importante question au sein de leurs associations.“

Ils sont d'avis que cette introduction obligatoire pourrait se faire de différentes manières, entr'autres, par:

- a) l'introduction des exercices corporels comme branche obligatoire dans les établissements d'instruction, obligatoires et facultatifs de perfectionnement, ainsi que dans les écoles moyennes;
- b) l'entrée dans les sociétés qui ont pour but l'éducation physique rationnelle des jeunes gens, ou la fréquentation de cours préparatoires officiels;
- c) l'éducation individuelle, lorsque l'éducation collective est démontrée irréalisable.

Afin de permettre de se rendre compte d'une manière certaine de l'accomplissement de la préparation physique obligatoire, les examens des capacités physiques, lors du recrutement devraient être établis sur une base plus large.

Aarau, 24 septembre 1916.

Le président de l'assemblée:
E. Hartmann.

Les rapporteurs:
J.-O. Frischknecht.
K. Fricker.

Ce qui frappe et paraît très illogique, c'est que la gymnastique est obligatoire pendant toute la scolarité et elle devient facultative pendant la période la plus importante pour l'avenir d'un jeune homme, c'est-à-dire jusqu'à son entrée au service militaire.

La pratique des exercices corporels entre la sortie de l'école et l'entrée au service militaire étant facultative, l'effet de cette éducation physique partielle ne peut être que médiocre et sans portée sur l'ensemble de la jeunesse, or, *l'obligation s'impose*.

En Allemagne, on a reconnu les mêmes erreurs, l'ont a constaté que l'on faisait trop d'exercices militaires et pas assez d'exercices corporels.

Une ordonnance ministérielle est venue remettre les choses au point. Cette ordonnance prescrivait une préparation physique plus intense.

Une décision gouvernementale, du 12 août 1915, si je ne fais erreur, a rendu cette préparation militaire obligatoire pour tous les jeunes gens de plus de 16 ans.

En France, sur l'initiative des associations de gymnastique, de tir, préparation militaire etc. le Gouvernement a également adopté une loi sur la préparation militaire obligatoire. L'exposé des motifs insistait surtout sur une préparation physique et contenait ce qui suit: „Point d'armes, si ce n'est pour le tir, point

de képis, point de grades, rien de ce qui aurait l'apparence de jouer au soldat et ne servirait qu'à préparer des jeunes gens prétentieux ayant pris des habitudes mauvaises qui sont toujours très difficiles à réformer.

Si la préparation physique des jeunes gens de 16 à 20 ans est en corrélation avec la défense nationale, il serait absurde de ne voir que cela, car elle a aussi un objectif humanitaire très élevé et nos expériences, même les plus récentes, nous démontrent que nous devons, demain plus que hier, assurer l'avenir et l'amélioration de la race et de former des générations dignes de servir et d'aimer notre pays.

Il est évident qu'une préparation physique obligatoire des jeunes gens transformera les conditions du service militaire; au lieu de leur apparaître, comme dûr et pénible, ce service se fera avec plus de plaisir, partant plus de cauchemar par les chétifs, plus de différence entre les commerçants et les industriels, campagnards et citadins. Cette préparation atteindra toutes les classes de la société, elle sera donc démocratique au plus haut point.

Pour nous, les exercices corporels sont par excellence, le moyen de régénération physique et morale d'un peuple. Par conséquent, l'obligation de ces exercices est *une nécessité patriotique et une nécessité sociale*. Je dis une nécessité sociale parce qu'elle est peut-être plus intéressante et plus importante qu'un grand nombre de questions philanthropiques. Aussi, les illusions et les sophismes de l'internationalisme n'auront pas de prise sur le bon sens de ceux qui veulent développer chez le jeune homme, toute sa force, toute son énergie, toute son activité, afin de lui permettre de mettre ces qualités viriles au service *de son pays et de l'humanité*.

N'oublions pas que dans les classes pauvres, *l'alcoolisme* et son inséparable compagne, *la tuberculose*, font encore trop de progrès, il faut les enrayer et les combattre. Pour venir à bout de l'alcoolisme, il faut empêcher les jeunes gens dès l'âge de 16 ans, de prendre le chemin de l'assommoir, or, nous l'avons bien souvent dit et nous ne saurions trop le répéter: quiconque aura pris goût aux exercices physiques évitera de lui-même le cabaret.

N'oublions pas que c'est à l'âge de 16 ans que le jeune homme subit le plus facilement les influences bonnes ou mauvaises de son entourage ou de son genre de vie. C'est l'époque la plus décisive pour la formation du caractère, des moeurs et

des opinions de l'individu; elle est en même temps la plus importante période pour le développement corporel du jeune homme, la formation définitive du cœur et des poumons, et en un mot de l'organisme en général.

Pour le soustraire à ces dangers, il faut que nous prenions le jeune employé, au sortir de son bureau, l'apprenti au sortir de son atelier, que nous l'amenions, sa journée finie, sur des places de gymnastique ou des locaux bien aérés; que nous lui développions peu à peu ses forces, que nous lui fassions une poitrine plus large et des poumons dans lesquels l'air circule; il faut que nous le mettions en état, en un mot, de résister victorieusement aux entreprises des microbes infectieux qui ont pu déjà ou qui pourraient s'attaquer à son organisme.

En amenant ainsi tous les jeunes gens à s'entraîner par une gymnastique rationnelle, n'allons-nous pas assurer du même coup leur vigueur physique, le développement de leurs forces, l'affermissement de leur santé?

Quel but fécond, dominé par la radieuse image de la patrie, n'allons-nous pas donner à ces enthousiasmes juvéniles, que peuvent troubler, un moment, des excitations antipatriotiques et malsaines, écloses le plus souvent dans les mauvais lieux dont nous cherchons de les éloigner! Quelles amitiés, quels liens fraternels vont se former parmi ces adolescents, réunis, confondus, mêlés dans les rangs! Et n'est-ce pas aussi un avenir lumineux et fécond, des heures plus douces et plus heureuses; quelle grande œuvre humanitaire et pénétrons-nous bien de cette pensée: *fortifier et discipliner la jeunesse, c'est travailler à la grandeur de son pays.*

C'est une besogne ardue, elle est précisément celle qui convient à des patriotes dévoués et convaincus. Ceux que l'on rencontre toujours dans l'initiative privée. Et nous déjà savons que pour rendre cette *préparation physique obligatoire* nous rencontrerons sur notre chemin de grandes difficultés et de natures diverses.

Toutefois, nous croyons que le bon sens triomphera et avec des collaborateurs dévoués et désintéressés, nous arriverons à vaincre toutes les difficultés.

L'organisation de cette préparation physique obligatoire nécessitera des subventions et le concours de l'Etat. Nous ne songeons pas à le nier, mais nous croyons que nous pouvons y arriver sans trop nous embarrasser de difficultés budgétaires. Nous at-

teindrons assez rapidement le but désiré, car nous possédons déjà des données, soit sur l'organisation, soit sur les dépenses de cette obligation. Devons-nous renoncer à des avantages aussi précieux pour une question financière? Nous disons: non, mille fois non.

Le gouvernement fait des dépenses pour des eaux, des forêts, des canaux, des arts archéologiques, des bestiaux et depuis quelques années on s'occupe beaucoup de la race bovine, chevaline, porcine, etc., on alloue de fortes subventions aux sociétés agricoles qui cherchent à obtenir les plus beaux produits en étudiant les conditions d'hygiène les plus favorables au développement de ces nobles quadrupèdes et en répandant ces saines doctrines dans les milieux producteurs.

Est-il audacieux de notre part de penser que quelques hommes énergiques pourraient unir leurs efforts et réclamer pour notre race, c'est-à-dire pour notre jeunesse, un peu plus de cette sollicitude si généreusement accordée dans d'autres domaines. N'est-ce pas là aussi une question contre laquelle les critiques qui s'éléveraient tomberaient toutes, car c'est une solution démocratique et républicaine et une œuvre sociale au premier chef.

Les autorités qui assument de grands devoirs doivent procurer à la nation, en même temps que le pain de l'intelligence, le moyen d'acquérir une constitution forte et saine. Aidant ainsi à former des citoyens aux aspirations généreuses et humanitaires, les autorités concourront à donner à la famille l'assurance de son bien-être, à la Société et à l'Etat la garantie de leur progrès et de leur grandeur.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, en terminant ce succinct et modeste exposé de vous rappeler que:

La force physique unie à la force morale exerce, sur les destinées humaines une action considérable.

L'Education physique, dont l'utilité est incontestable, s'impose à tous. Elle doit pénétrer dans les mœurs, dans les habitudes quotidiennes comme une nécessité absolue, car elle augmente le capital de santé de notre jeunesse et régénère la race.

C'est pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, que tous nos efforts doivent tendre à améliorer la force de la jeunesse suisse. Ce rôle est grand et noble en même temps, pour celui qui sait le comprendre. En préparant une robuste et vigoureuse jeunesse, rompue à tous les exercices, une jeunesse qui sache marcher,

courir, sauter, grimper, en un mot, se tirer d'affaire dans toutes les circonstances de la vie et en demandant de rendre les cours de gymnastique obligatoire. Vous travaillez à une œuvre patriotique et humanitaire et souvenez-vous que: Fortifier et discipliner la jeunesse, c'est travailler à la grandeur de son pays.

3. Oberst Heinrich Heußer, Basel-Riehen.

Es gab eine Zeit — und sie liegt noch gar nicht so weit hinter uns — da redete man mit geringschätzigem Tonfall von der rage du nombre: von der Sucht, möglichst zahlreiche Heere aufzustellen. Bereits wurden Stimmen laut, die da verkündigten, die Zukunft gehöre kleinen, beweglichen, geschickt geführten Heeren von Berufssoldaten. Die Volksaufgebote wären zu schwerfällig, zu unbeholfen, zu wenig schnell- und schlagkräftig.

Jeder neue Krieg räumt zunächst mit eingefleischten Vorurteilen auf. Der gegenwärtige macht hievon keine Ausnahme. Zum mindesten hat er die Ansicht gründlich zerstört, daß ein Völkerringen ausgefochten werden könnte wie ein Fußballmatch, wo sich einige wenige nur in der Arena tummeln, während die große Masse bloß interessiert zuschaut.

Man sehe sich zurzeit in unsren Nachbarländern um. Kein rüstiger Mann in den guten und selbst in den sogenannten besten Jahren ist mehr zu Hause und geht friedlicher Arbeit nach. Alle hat der Krieg in seinen Dienst gerufen, und immer von neuem hält er Musterung, ob nicht dieser oder jener von den daheim Gebliebenen ihm noch passen könnte.

Demokratisch ist der Krieg jetzt bis ins Mark. In der Wurzel begründet steht der Satz da: Jeder Schweizer ist wehrpflichtig. Kaum wird die Zukunft einen Abstrich hievon gestatten, vielleicht eher noch den Zusatz fordern: Und jede Schweizerin!

Es genügt jedoch nicht, wenn die allgemeine Wehrpflicht bloß auf dem Papier steht. Erst dann ist eigentlich die Forderung erfüllt, wenn als Widerhall darauf ertönen kann: Jeder Schweizer ist wehrtüchtig.

Und nicht nur ein paar Jahre soll der Schweizer wehrtüchtig sein, sondern sein Leben lang. Ein deutscher Arzt sah im Krieg der Italiener gegen Tripolis öfter Beduinenscharen ins türkische Lager einziehen. Greise mit weißen Bärten schritten neben jungen Burschen von 12, 13 Jahren. Aber kriegstüchtig waren sie alle,